

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mars 2021

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PORTEURS DE CANCER - (N° 3988)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par

Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, M. Naillat, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Après la deuxième phrase du neuvième alinéa de l'article L. 721-2 du code de l'éducation, est insérée une phrase ainsi rédigée : « Ils dispensent aux futurs enseignants, aux enseignants et aux personnels d'éducation une formation spécifique sur les pathologies chroniques chez l'enfant ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à prévoir la formation des enseignants et équipes pédagogiques aux pathologies chroniques chez l'enfant.

Les différentes auditions menées ont souligné le manque de formation des enseignants et des équipes pédagogiques afin d'accueillir, d'accompagner et d'intégrer au mieux l'élève portant une pathologie chronique.